

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 septembre 2014

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. GUERAULT Olivier, M. PLET Olivier, Mme TRIGUEL Valérie, Mme SOCHON Céline, M. LEON Marcel, M.SALLARD Claude, Mme FLANEAU Emilie, Mme BOISNARD Michelle, Mme BAHIER Marie-Laure.

Etaient EXCUSES : /

Madame BAHIER Marie-Laure a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2014

Monsieur le Maire souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour, ils sont acceptés à l'unanimité :

- compte rendu commission scolaire : organisation des TAP
- location de la salle de loisirs des 26 et 27 juillet 2014.

1- Stagiaires

1-1 Indemnités stagiaire ALSH juillet 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Tiphaine DELENTE a réalisé un stage à l' A.L.S.H. de CHARCHIGNE du 7 juillet au 1^{er} aout 2014 et qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour sa motivation et l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-  De verser la somme de 100 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Madame Tiphaine DELENTE suite à sa motivation et l'aide apportée à l'encadrement des enfants.
-  De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

1-2. Stage en alternance Monsieur MAUGUY Guillaume

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 22 mai 2014, il a été décidé d'accueillir Monsieur MAUGUY Guillaume en stage en alternance pour l'année scolaire 2014/2015 aux services espaces verts pour une durée de seize semaines.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu ce jour un courrier de la Maison Familiale Rurale (MFR) de PRE EN PAIL que fréquente Monsieur MAUGUY.

Dans ce courrier, il est précisé qu'un décret va paraître prochainement concernant l'obligation de rémunération des stagiaires pour les stages dépassant treize semaines.

Monsieur MAUGUY est donc concerné par ce décret. La rémunération désormais à verser au stagiaire pour 16 semaines serait de 110.60 € pour 35 heures de travail soit 1769.60 € pour l'ensemble du stage.

La MFR propose plusieurs solutions par rapport à ce décret soit:

- l'accompagnement du stagiaire pendant treize semaines uniquement. Le stagiaire devra donc trouver une seconde entreprise d'accueil pour les trois semaines restantes (semaines consécutives ou scindées en deux périodes)
- l'accompagnement pendant les seize semaines de stage avec la rémunération susvisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De choisir l'option d'accueillir Monsieur MAUGUY sur treize semaines maximum en deux périodes sur l'année scolaire 2014/2015. Monsieur MAUGUY devra donc trouver une seconde entreprise d'accueil.
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'en informer Monsieur MAUGUY, ses parents ainsi que Monsieur BERTHOUT son maître de stage, afin de mettre en place cette nouvelle organisation
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'informer la MFR de ce choix

2- Cantine scolaire

2-1 signature de la convention avec le foyer logement du HORPS

Monsieur le Maire fait lecture des différents articles de la convention établie par le C.C.A.S. Logement Foyer du HORPS pour la fourniture de repas pour notre cantine scolaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer :

- ✚ La convention n°2 « Fourniture de repas pour la cantine scolaire » avec le C.C.A.S. Logement Foyer du HORPS, qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2014 pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 août 2017). Il est notamment précisé que la facturation sera établie chaque année à terme échu au vu d'un bilan déterminant le prix de revient du 1^{er} janvier au 31 décembre et que trois acomptes de 30 % seront demandés chaque année.

2-2 Achat de bac isotherme

Dans le cadre de la fourniture des repas de cantine par le foyer logement du HORPS, la directrice de ce foyer nous a signalé qu'un bac isotherme était hors d'usage. Monsieur le Maire présente le devis émis par la société « Comptoir de Bretagne » qui est spécialisée dans ce type de matériel. Celui-ci s'élève à 570.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- ✚ De valider le devis de 570.50 € HT de la société Comptoir de Bretagne
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis susvisé

3- Personnel : convention d'adhésion au SPAT

Monsieur le Maire informe que la convention signée avec les services du SPAT en 2010 nécessite une mise à jour suite au renouvellement du conseil d'administration du CDG. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les actions du SPAT (surveillance médicale des agents : visites médicales, mise à disposition de professionnels de santé, actions en matière d'hygiène et sécurité etc....). Le montant des prestations est de 68 € par agent et par an. Suite à ces informations données, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention.

Le Conseil municipal,

Vu le Code des Communes et notamment l'article L 2122-18, portant sur les compétences de l'autorité territoriale en matière d'administration générale de la commune,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1, 108 et 136,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 23,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 26 novembre 2009 par laquelle le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, a décidé de la création du pôle "Santé Professionnelle des Agents Territoriaux" (SPAT), fixé les modalités d'intervention et le coût d'adhésion,

Considérant que l'adhésion au SPAT permet à l'autorité territoriale de se prémunir face à ses obligations d'employeur en matière d'hygiène et de sécurité de ses agents,

Considérant que l'équipe pluridisciplinaire du SPAT, par son approche d'expert en matière d'hygiène et sécurité au travail, est à même d'accompagner les pratiques professionnelles de nos agents, en fonction des diagnostics qu'elle aura posés sur leurs conditions de travail, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ✚ La commune décide d'adhérer au Pôle Santé Professionnelle des Agents Territoriaux (SPAT), service mis en place par le CDG 53 en partenariat avec le Conseil général de la Mayenne. En conséquence, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion qui sera annexée à la présente délibération.

- ✚ Monsieur le Maire et Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat.

4- Compte rendu commission finances : gestion des impayés de la salle des loisirs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « Finances » s'est réunie le 22 juillet 2014. L'ordre du jour était la gestion des impayés des différents services : factures d'eau, cantine, loyers, salle de loisirs. Monsieur le Maire précise que M. JUDON Denis, le Trésorier était également présent à cette réunion afin de conseiller les membres de la commission sur les actions à mener. Suite à cette réunion, des courriers ont été adressés aux personnes ayant des retards de paiements.

Lors de cette commission, Monsieur JUDON a conseillé à la Mairie de mettre en place un système de paiement par avance pour les personnes désirant louer la salle de loisirs et qui ont des impayés envers la commune. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce dispositif afin de diminuer les impayés sur ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- ✚ De demander un paiement par avance de la salle de loisirs pour les personnes en situation d'impayés.
- ✚ De charger Monsieur le Maire de mettre en place cette mesure.

5- Compte rendu commissions affaires urbaines : achats matériel boulangerie et loyer

Monsieur BUSSON Roger, second adjoint et responsable de la commission « Affaires urbaines », rappelle au Conseil Municipal la décision prise lors de la réunion de l'assemblée délibérante du 11 juillet à savoir l'achat pour la boulangerie d'un repose pâtons, d'une diviseuse ainsi que d'un nouveau four. Monsieur BUSSON souligne que les boulangers ont demandé l'achat du repose pâton et de la diviseuse mais que l'échange de l'ancien four pour un nouveau plus grand est une initiative de la Mairie et non une demande de notre boulanger.

Monsieur BUSSON informe que la commission « Affaires urbaines » a, à nouveau, rencontré les boulangers le 05 septembre dernier. Il s'avère que la production est plutôt de 20/25 quintaux (et non de 30 comme inscrit dans le précédent compte rendu du Conseil Municipal). Les 30 quintaux ponctuels sont le fait de pics d'activité (week-end, fêtes...). Néanmoins les boulangers sont intéressés par la proposition du changement du four qui leur permettrait de mieux gérer la demande des clients lors de grosses commandes ou périodes de fêtes.

M et Mme CRESSEAUX souhaitent que le Conseil Municipal attende quelques temps pour la contrepartie financière de l'opération (augmentation du loyer de 50€) afin qu'ils trouvent un équilibre avec le nouveau matériel.

Monsieur le Maire invite les conseillers à se prononcer sur ce point :

Pour : 11

Contre : 2

Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ✚ D'attendre quelques temps pour appliquer la contrepartie financière (augmentation du loyer du commerce de 50€) dans le cadre de l'achat d'un nouveau four
- ✚ De préciser que l'augmentation du loyer sera reportée et fonction de l'évolution future de la boulangerie.

6- Reprise café restaurant

Monsieur La Maire informe que la commission Urbanisme et recrutement a retenu Mr Allard Christian pour la reprise du café restaurant.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail doit être signé le 17 septembre et qu'il est à présent nécessaire de définir le loyer et la répartition à appliquer (partie commerce et logement). Monsieur le Maire indique que le restaurant devrait ré ouvrir le 6 octobre 2014 et se nommera « L'entretemps ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide de fixer le loyer de M. ALLARD Christian, gérant de la SASU du bourg, à hauteur de 600€ se décomposant comme suit :
 - 334.44 € HT soit 400 € TTC, pour la partie commerce
 - 200 € pour la partie logement
- ✚ Décide de demander le premier loyer d'habitation à partir du 06 octobre 2014, date correspondant à l'entrée du locataire.
- ✚ D'exonérer le loyer commercial pendant les six premiers mois d'activité
- ✚ Décide que la révision soit effectuée au 1^{er} octobre de chaque année
- ✚ Désigne Maître AMOUYAL pour la rédaction de ce bail (les frais étant répartis comme suit : 50% à charge du repreneur, 50% à charge de la commune)
- ✚ Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents correspondants.
- ✚ Décide de donner un avis favorable à M. ALLARD pour la mise en place d'une terrasse, le Conseil Municipal souhaite néanmoins consulter les plans du projet avant de donner son accord définitif

7- Compte rendu commission Affaires scolaires : organisation des TAP

Mme MARTEL Sylvie, responsable de la commission « affaires scolaires » indique que la commission s'est réunie ce jour en amont du Conseil Municipal à la demande des agents.

Mme MARTEL expose que les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) des mardis et jeudis rencontrent un franc succès et que le nombre d'enfants participant est en moyenne d'une trentaine d'enfants. Les agents ont fait la demande d'être trois encadrants dès lors que le nombre d'enfants dépasse 25 : ils argumentent que passé ce chiffre la qualité de l'animation et de la sécurité leur semble insuffisante.

Monsieur le Maire rappelle qu'un PEDT (Projet Educatif Territorial) a été signé avec les différents partenaires et que celui-ci permet à la commune d'organiser des TAP avec un taux d'encadrement assoupli d'un animateur pour 14 enfants de - 6ans et un animateur pour 18 enfants de + 6 ans. Selon la législation, le passage à trois animateurs se situe donc à 33 enfants.

Madame MARTEL précise que le taux d'encadrement pour le centre de loisirs est beaucoup plus bas soit un animateur pour 8 enfants de - de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de + de 6 ans. La responsable de la commission indique également que les animations proposées au centre de loisirs sont de qualité équivalente à celles proposées par les agents aux TAP.

Le conseil Municipal, après avoir entendu les arguments procède au vote concernant le seuil à respecter pour l'encadrement des TAP :

- Nombre de conseillers pour le respect du taux d'encadrement fixé par la législation (2 animateurs jusqu'à 33 enfants): 8
- Nombres de conseillers pour un taux d'encadrement renforcé (2 animateurs jusqu'à 25 enfants) : 7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide:

- ✚ De respecter le taux d'encadrement fixé par la législation (1 animateur pour 14 enfants de -6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de + 6 ans)
- ✚ De charger Madame MARTEL d'en informer les agents et de mettre en place cette organisation

8- Location de la salle de loisirs des 26 et 27 juillet 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame GRANDIN, habitants de la commune de Charchigné ont loué la salle de loisirs les 26 et 27 juillet 2014. Ils ont malheureusement eu des problèmes électriques lors de leur location : une rangée entière de néons de la salle de loisirs est tombée en panne. Malgré l'intervention d'un électricien qui a réussi à mettre en place une solution provisoire une partie de la salle a été mal éclairée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire un geste sur la facture de Monsieur et Madame GRANDIN en guise de dédommagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide de dédommager Monsieur et Madame GRANDIN des désagréments occasionnés par cette panne en ne facturant pas la consommation électrique.
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

9- Questions diverses

a) Association tir à l'arc : demande de mise à disposition terrain de football

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il a rencontré Mme GUILMARD, la Présidente du club de tir à l'arc de Charchigné. Celle-ci lui a demandé s'il était possible de prêter à son association le terrain de football communal au mois de mai/juin 2015 pour l'organisation d'un concours départemental de tir à l'arc pour les jeunes. Ce concours réunirait une centaine d'enfants âgés de 10 à 18 ans et serait l'occasion de promouvoir la discipline.

Le Conseil Municipal donne son accord pour mettre à disposition le terrain de football de la commune dans la mesure où l'association mette en place une sécurisation des lieux. Il est également précisé que le président du club de football de l'ASCCR doit être consulté et que les lieux soient remis en état après la manifestation.

b) Ancienne table du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'ancienne table du conseil municipal est en vente depuis trois mois à 400 € sur un site d'annonces et qu'aucune personne n'a pris contact avec la Mairie pour se porter acquéreur. Monsieur le Maire propose de baisser le prix de vente à 200 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le nouveau prix de vente.

c) Club de la détente : demande d'exonération sonorisation

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier du Président du club de la détente demandant une exonération de la location de la sonorisation de la salle de loisirs lors des rendez vous du club. En effet, le club a été surpris de payer des frais de sonorisation cette année alors que par le passé, il n'en payait pas. Monsieur le Maire indique que c'est suite au nouveau mode de facturation mis en place au 1^{er} janvier que le club a été facturé pour la première fois de ces frais suite à la réactualisation des feuilles de location. Il est précisé que le club n'utilise cette sonorisation que très brièvement pour leur concours de belote. Il en est de même pour leurs autres manifestations. Néanmoins, le club est tout à fait d'accord pour régler les frais d'électricité et d'ouverture de placards comme nous l'avons décidé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'exonérer les frais de sonorisation pour le club de la détente dans la mesure où le temps utilisation est très court lors de leurs manifestations.

d) Club de football du Ham : demande utilisation terrain de football

Monsieur le Maire informe que le club de football du Ham a envoyé un courrier pour solliciter la Mairie et l'ASCCR pour une mise à disposition du stade communal pour la saison 2014/2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- * donne son accord pour cette mise à disposition dans les conditions suivantes : versement d'une participation aux frais de fonctionnement de 250 € pour l'année.

- * demande que les matchs aient lieu en décalage de ceux de l'ASCCR.

- * demande que le traçage des lignes soit à la charge du club du Ham.

- * charge Monsieur le Maire d'envoyer un courrier au président du Club du Ham afin de l'informer des conditions de ce prêt de terrain.

e) Chambre d'agriculture : demande salle de loisirs

La Chambre d'agriculture a sollicité la Mairie pour la mise à disposition gratuite de la salle de loisirs le 22 octobre dans le cadre de l'organisation d'une réunion d'informations concernant la directive nitrates à destination des agriculteurs du canton. Monsieur le maire précise qu'il est régulièrement mis à disposition la salle de loisirs pour des réunions de ce type. Dans son courrier la chambre d'agriculture précise qu'elle se tourne vers Charchigné car la commune à une position centrale dans le canton.

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition gratuite de la salle de loisirs à la Chambre d'agriculture.

f) Repas du CCAS

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal concernant le repas du CCAS. Celui-ci est prévu le samedi 11 octobre 2014. Dans la mesure où Monsieur ALLARD, le futur gérant du restaurant, débute son activité le 06 octobre, Monsieur le Maire demande si il ne serait pas préférable de le reporter à une date ultérieure afin de se prémunir d'un éventuel retard d'ouverture (retard administratif par exemple). Monsieur le Maire propose de reporter le repas du CCAS au samedi 25 octobre 2014 : le Conseil Municipal valide ce changement de date.

g) Vœux 2015

Monsieur le Maire évoque l'organisation des vœux 2015 et demande au conseil municipal, nouvellement constitué, s'il serait favorable à l'invitation d'élus locaux (Mr FAVENNEC : député, Mr SOUTIF : président de la Communauté de communes Le Horps-Lassay, Mr DUJARRIER : conseiller général, Mr LEBLANC : président de la communauté de communes du pays de Mayenne. Le Conseil Municipal procède au vote sur ce sujet, à quatorze voix pour et une voix contre le Conseil Municipal décide de répondre favorablement au Maire.

h) Eoliennes

Monsieur le Maire fait le point sur le projet éolien : Il indique que la préfecture n'a pas répondu favorablement au recours gracieux sollicité par la société Énergie Team dans le cadre de la contestation du refus du permis de construire du parc éolien.

La société Énergie Team va donc entreprendre des démarches de recours contentieux devant le Tribunal administratif de NANTES afin de démontrer le caractère illégal du refus du permis de construire.

i) Commission Communale des Impôts Directs

Pour mémoire lors du Conseil Municipal du 10 avril 2014 et dans le cadre de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs l'assemblée délibérante avait proposé douze noms de concitoyens pour les délégués titulaires et 12 autres noms pour les délégués suppléants. En date du 20 août, les services fiscaux ont communiqué à la Mairie les membres désignés, il s'agit de :

* Membres titulaires : Marcel LEON, Daniel BOISNARD, Michèle BOISNARD, Olivier GUERULT, Stéphane RIOULT LERICHE, Bruno RENOUARD.

* Membres suppléants : Jean-Michel LEPLARD, Alain SOULARD, Evelyne GARRY, Dany CANU, Roger BUSSON, Pascal CREUSIER

j) Commission affaires rurales et agricoles

Monsieur RIOULT LERICHE informe les membres de la commission affaires rurales et agricoles d'une réunion le jeudi 18 septembre à 18h. L'ordre du jour est l'état des lieux de certains fossés de la commune.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 27 octobre 2014

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

**Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNÉ en
date du 15 septembre 2014**

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	page du registre
N°1-1- 15/09/2014	RESSOURCES HUMAINES	Stagiaire : indemnités stagiaire ALSH juillet 2014	
N°1-2 -15/09/2014	RESSOURCES HUMAINES	Stage en alternance Guillaume MAUGUY aux services espaces verts	
N°2 -1 - 15/09/2014	ADMINISTRATION GENERALE	Signature de la convention avec le foyer logement du HORPS pour la fourniture de repas à la cantine scolaire	
N°2-2 - 15/09/2014	ADMINISTRATION GENERALE	Achat de bac isotherme pour la cantine scolaire	
N°3- 15/09/2014	RESSOURCES HUMAINES	Convention d'adhésion au SPAT	
N°4 -15/09/2014	FINANCES	Gestion des impayés salle de loisirs	
N°5- 15/09/2014	COMMERCE	Boulangerie de Charchigné : achats et augmentation du loyer	
N°6- 15/09/2014	COMMERCE	Reprise du restaurant : signature du bail	
N°7 - 15/09/2014	ECOLE	Organisation des TAP : taux d'encadrement	
N°8-15/09/2014	FINANCES	Location de la salle de loisirs M et Mme GRANDIN	

M. RIOULT-LERICHE Stéphane	M. BUSSON Roger	Mme BOUSSELET Nadine
Mme MARTEL Sylvie	M. SOULARD Alain	M. GUERAULT Olivier
M. PLET Olivier	Mme TRIGUEL Valérie	Mme SOCHON Céline
M. LEON Marcel	M. SALLARD Claude	Mme FLANEAU Emilie
Mme BOISNARD Michelle	Mme BAHIER Marie Laure	